

Image not found or type unknown



Litige avec garage automobile

Par **flandre gilles**, le **21/02/2018** à **18:35**

bonjour,

j'ai laissé mon véhicule à mon garage FORD habituel pour la révision annuelle des 5ans. Un problème est survenu lors de l'opération de vidange moteur, le filetage du carter d'huile a foiré lors du démontage du bouchon de vidange selon les dires de mon garagiste et il faut maintenant changer le carter d'huile qui va être à ma charge. Pour moi, il s'agit soit d'une erreur humaine ou d'un défaut de fabrication et je ne vois pas pourquoi il faudrait que les réparations soient à ma charge. Quels moyens puis-je utiliser pour contester ce litige, sachant que la réparation est estimée à 300euro environ